FormaV

SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Glacier fabricant)

Gestion appliquée et communication professionnelle

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Glacier, veuillez visiter : capglacier.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

GLACIER FABRICANT

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EP1 : TECHNOLOGIE PROFESSIONNELLE, SCIENCES APPLIQUÉES ET GESTION APPLIQUÉE

Coefficient : 3 Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse juridique de la situation contractuelle (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Diagnostic managérial et choix stratégiques (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Analyse économique et gestion commerciale (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : SARL LES GLACES DU PASSAGE, ENTREPRISE DE FABRICATION ET DE VENTE DE GLACES ARTISANALES SITUÉE À CHAMBÉRY

Vous travaillez au sein de la SARL Les Glaces du Passage, une entreprise de huit salariés qui fabrique des glaces, des sorbets et des desserts glacés vendus en boutique et à des restaurants de la région. L'entreprise met en avant une fabrication artisanale, des ingrédients régionaux et une offre renouvelée selon les saisons. Les données de l'entreprise et les documents du dossier sont établis pour cette étude de cas.

À la suite d'une panne de son équipement de surgélation, l'entreprise a conclu un contrat de remplacement avec la société Froid Alpes Services. Le retard de mise en service a entraîné des pertes de production. La gérante doit également choisir une stratégie de développement et vérifier la rentabilité d'une nouvelle offre de pots individuels.

À l'aide des documents DT 1 à DT 3, répondez aux questions des trois parties. Les réponses sont à rédiger sur le document réponse DR 1 ou directement à la suite des questions. La gestion appliquée et la communication professionnelle sont évaluées dans le cadre de l'EP1.

PARTIE 1 : Analyse juridique de la situation contractuelle (7 points)

Qualifier les faits et appliquer le syllogisme juridique

La SARL Les Glaces du Passage a commandé à Froid Alpes Services un tunnel de surgélation destiné à la production. Le matériel devait être installé et opérationnel le 3 juin. La mise en service n'a eu lieu que le 17 juin. Le contrat comporte une clause limitant à 1 000 € l'indemnisation due en cas de retard. L'entreprise estime son préjudice à 4 800 € et conteste l'application de cette clause. Vous étudierez la situation à partir des documents DT 1 et DT 2.

1.1 (1 point) Relevez et qualifiez juridiquement les faits utiles à la résolution du litige : parties au contrat, nature du contrat, obligation concernée, manquement allégué et préjudice invoqué.

1.2 (1 point) Formulez le problème de droit auquel la gérante doit répondre à propos de la clause limitant l'indemnisation du retard.

1.3 (2 points) Présentez les règles de droit applicables en vous appuyant sur les articles du Code civil et la décision de la Cour de cassation reproduits dans le DT 1. Précisez les conditions permettant d'écarter une clause limitative de réparation.

1.4 (3 points) Résolvez le litige en appliquant le syllogisme juridique : qualification des faits, problème de droit, règle de droit, solution motivée pour l'espèce. Votre conclusion devra distinguer le principe d'une éventuelle indemnisation du montant qui pourrait être accordé.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 2 : Diagnostic managérial et choix stratégiques (7 points)

Analyser l'environnement, les ressources et la communication professionnelle

La gérante envisage de développer les ventes de pots individuels auprès des commerces alimentaires et des restaurants. Elle souhaite s'appuyer sur les ingrédients régionaux et la vente en ligne, tout en maîtrisant les coûts de production. À partir des informations du DT 3, réalisez un diagnostic et formulez des préconisations adaptées à l'entreprise.

2.1 (2 points) Établissez un diagnostic interne et externe en identifiant deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces pour l'entreprise. Justifiez chaque élément par une donnée du DT 3.

2.2 (2 points) À partir des informations du DT 3, analysez au moins trois facteurs de l'environnement selon la méthode PESTEL. Pour chaque facteur, indiquez une conséquence possible pour l'entreprise.

2.3 (2 points) Présentez deux choix managériaux cohérents avec le positionnement de l'entreprise. Pour chacun, indiquez un avantage attendu et un risque ou une limite à surveiller.

2.4 (1 point) La gérante doit informer l'équipe du retard de l'équipement et de l'organisation provisoire de la production. Rédigez un message professionnel de 40 à 60 mots, destiné à l'équipe, qui expose les faits connus, indique la consigne immédiate et invite les salariés à signaler toute difficulté.

PARTIE 3 : Analyse économique et gestion commerciale (6 points)

Calculer la rentabilité prévisionnelle de l'offre de pots individuels

La gérante étudie le lancement d'un pot individuel de glace vendu aux professionnels. Les prévisions de prix, de coûts et de ventes sont présentées dans le DT 3. Les montants sont exprimés hors taxes. Pour les calculs, arrondissez les résultats monétaires à l'euro et les pourcentages au dixième de point.

3.1 (1,5 point) Calculez la marge sur coût variable unitaire prévisionnelle du pot, puis le taux de marge sur coût variable par rapport au prix de vente hors taxes.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en nombre de pots et en chiffre d'affaires hors taxes. Utilisez les formules $\text{Seuil de rentabilité en quantité} = \frac{\text{charges fixes}}{\text{marge sur coût variable unitaire}}$ et $\text{Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires} = \text{seuil de rentabilité en quantité} \times \text{prix de vente unitaire}$.

3.3 (1,5 point) Pour une vente prévisionnelle de 3 000 pots, calculez le résultat prévisionnel de l'offre. Précisez si cette prévision dépasse le seuil de rentabilité.

3.4 (1 point) Calculez la part de l'entreprise dans le marché local des pots artisanaux à partir des données du DT 3. Indiquez une limite de cet indicateur pour décider du lancement de l'offre.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES JURIDIQUES APPLICABLES ET DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION

Code civil, article 1103 : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Code civil, article 1170 : « Toute clause qui prive de sa substance l'obligation essentielle du débiteur est réputée non écrite. »

Code civil, article 1217 : la partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut notamment refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation, poursuivre l'exécution forcée, obtenir une réduction du prix, provoquer la résolution du contrat et demander réparation des conséquences de l'inexécution.

Code civil, article 1231-1 : le débiteur peut être condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts en raison de l'inexécution de l'obligation ou du retard dans son exécution, sauf s'il justifie que l'exécution a été empêchée par la force majeure.

Cour de cassation, chambre commerciale, 22 octobre 1996, n° 93-18.632, Bull. civ. IV, n° 261, arrêt Chronopost. Visa : article 1131 du Code civil dans sa rédaction applicable à l'époque. Dans cette affaire, la Cour a retenu qu'une clause limitative de réparation ne pouvait recevoir application lorsqu'elle contredisait la portée de l'obligation essentielle souscrite par le débiteur. Cette solution est aujourd'hui à rapprocher de l'article 1170 du Code civil. L'écartement d'une clause s'apprécie au regard de l'obligation essentielle et des circonstances de l'espèce.

DT 2 : ÉLÉMENTS DU CONTRAT ET CIRCONSTANCES DU RETARD

Extrait du bon de commande signé le 20 mai : Froid Alpes Services s'engage à fournir, installer et mettre en service un tunnel de surgélation pour la SARL Les Glaces du Passage. La mise en service est prévue au plus tard le 3 juin. Le prix convenu est de 18 000 € HT. Le document précise que l'installation opérationnelle est nécessaire à la reprise de la production de glaces en lots.

Clause figurant aux conditions contractuelles : « En cas de retard imputable au prestataire, l'indemnisation totale due au client ne pourra dépasser 1 000 €. »

Faits communiqués par les parties : l'équipement a été livré le 5 juin et mis en service le 17 juin. Froid Alpes Services invoque un retard de livraison d'un composant par son fournisseur. Aucun document du dossier n'établit que cet événement constituait un cas de force majeure. La SARL Les Glaces du Passage évalue son préjudice à 4 800 €, correspondant à des ventes perdues et à des frais de production provisoire. Elle dispose de relevés de ventes et de factures, mais le montant du préjudice n'a pas été vérifié par un expert.

Point de vigilance : les éléments disponibles permettent d'analyser le manquement et la clause. Ils ne suffisent pas, à eux seuls, à fixer le montant définitif d'une indemnisation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DT 3 : DONNÉES DE L'ENTREPRISE, ENVIRONNEMENT ET PRÉVISIONS COMMERCIALES

La SARL Les Glaces du Passage emploie huit salariés. Elle fabrique en petites séries et vend dans sa boutique, à des restaurants et à quelques commerces alimentaires. Son positionnement repose sur des recettes artisanales, des ingrédients régionaux et le renouvellement saisonnier de la gamme. L'entreprise dispose d'une clientèle locale fidèle, mais sa capacité de production est limitée et ses coûts d'énergie ont augmenté.

Le marché local compte environ 24 000 pots individuels de glaces artisanales vendus par an. L'entreprise a vendu 3 200 pots individuels en 2025. Plusieurs concurrents proposent des produits industriels moins chers. Une association de producteurs régionaux propose un approvisionnement groupé en fruits. La demande de produits locaux et les commandes en ligne progressent. Les règles d'étiquetage et de sécurité alimentaire imposent une information fiable sur les ingrédients et les allergènes. Le coût de l'énergie et des emballages constitue une incertitude pour l'activité.

Hypothèses de l'offre de pots individuels : prix de vente prévisionnel : 6,80 € HT par pot ; coût variable prévisionnel : 2,75 € HT par pot ; charges fixes annuelles affectées à l'offre : 10 200 € ; quantité prévisionnelle de ventes : 3 000 pots. Pour le calcul de la part de marché, on considère que les 3 200 pots vendus par l'entreprise en 2025 et les 24 000 pots vendus sur le marché local portent sur le même périmètre de produits et la même période.

Tableau de bord des ventes et données de prévision

Indicateur	Donnée
Effectif	8 salariés
Pots individuels vendus par l'entreprise en 2025	3 200 pots
Ventes annuelles estimées du marché local	24 000 pots
Prix de vente prévisionnel par pot	6,80 € HT
Coût variable prévisionnel par pot	2,75 € HT
Charges fixes annuelles affectées à l'offre	10 200 €
Quantité prévisionnelle de ventes	3 000 pots

Données internes communiquées pour l'étude de cas. Montants hors taxes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : Questions 1.1 à 1.4 et 2.1 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Pour la question 1.4, utilisez les quatre étapes du syllogisme juridique. Vous pouvez ajouter des lignes ou poursuivre votre réponse sur votre copie.

Grille d'analyse juridique

Étape du raisonnement juridique	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce	.....

Diagnostic interne et externe

Diagnostic	Éléments relevés dans le dossier	Justification par une donnée
Force 1	.....	.....
Force 2	.....	.....
Faiblesse 1	.....	.....
Faiblesse 2	.....	.....
Opportunité 1	.....	.....
Opportunité 2	.....	.....
Menace 1	.....	.....
Menace 2	.....	.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Glacier, classés par épreuve et par année :
capglacier.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Glacier reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capglacier.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.